

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/10/2017

Dossier complet le :
02/10/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0221

1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un forage d'irrigation sur la commune de Monnerville (Essone)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA COUVRET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COUVRET Guillaume

RCS / SIRET

7 9 1 3 8 0 8 0 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 16. | IOTA : |
| a) | rubrique 1.1.1.0 |
| c) | rubrique 1.1.2.0 / 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an |
| 27. | l'activité est soumise à déclaration |
| a) | rubrique 1.3.1.0 |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un forage d'eau de 96m de profondeur qui captera les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie dont le niveau d'eau se situe vers 34 mètres de profondeur.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consistera à mobiliser les eaux souterraines de la nappe du Calcaire de Brie (issue de la masse d'eau : FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce) via la création d'un forage pour atteindre le réservoir à une profondeur comprise entre 83m et 96m.

De ce fait, l'exploitation de ce forage permet d'allonger au maximum la rotation des cultures en les diversifiant afin de mieux maîtriser les adventices et le parasitisme, et donc à terme la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La mise en place de nouvelles cultures sur l'exploitation n'est possible que si l'irrigation est présente. Ces dernières ont des besoins réguliers en eau pendant l'été, c'est pourquoi l'installation de l'irrigation est indispensable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé avec une foreuse suffisamment puissante pour creuser les terrains où seront réalisés les travaux suivants :

- creusement jusqu'à 83m de profondeur soit au toit du Calcaire de Brie,
- pose d'un tubage en acier cimenté à l'extrados par l'intérieur du tubage pour assurer une bonne isolation,
- creusement jusqu'à 96m de profondeur soit un mètre sous le mur du Calcaire de Brie où sera installé le tube de décantation,
- pose d'une colonne de captage à fil enroulé et massif de gravier siliceux en face du calcaire de Brie de 83 à 95m,
- pompages de nettoyage et opérations de développement éventuelles du forage,
- pompages d'essai pour caractériser la nappe sollicitée et définir le débit optimum d'exploitation de l'ouvrage.

Les travaux se feront de jour et dans le respect des normes de sécurité pour le personnel de chantier et pour l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du forage se déroulera pendant la campagne d'irrigation, soit selon les conditions hydroclimatiques, entre au plus avril-mai et septembre-octobre. Il est envisagé au plus d'exploiter le forage au débit de 150m³/h sur une durée de l'ordre de 130 jours pour un volume de l'ordre de 195 000 m³ par campagne d'irrigation.

De toutes les façons ce volume annuel sera défini chaque année par les règles de gestion collective de l'irrigation instaurées par l'autorisation unique de prélèvement délivrée le 17/07/2017.

La pompe immergée vers 75m de profondeur sera alimentée par le courant du réseau ERDF.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à la procédure de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| Le forage aura une profondeur de 96m. | profondeur = 96m |
| Le projet aura une emprise totale au sol de 3 m ² en phase d'exploitation. | 3 m ² en exploitation |
| Le projet aura une emprise d'environ 400 m ² en phase de travaux. | 400 m ² en phase de travaux |
| Débit prélevé (fonction du potentiel fourni par le forage) | 150 m ³ /h |
| Volume au plus sollicité annuellement | 195 000 m ³ /an |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Monnerville
Lieu-dit: "Le Sentier des Quatre
Muids"
Parcelle n°24 de la section H

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 01' 46" E Lat. 48° 20' 48" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Zone de répartition de la Nappe de Beauce (Calcaire de Brie d'âge Oligocène) |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | la zone Natura 2000 la plus proche (n°FR1100800) se situe à plus de 6km au NE du projet. Cette zone, Directive Habitat, se désigne par « pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine » |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Masse d'eau FRGG092 - Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un rabattement sera engendré au droit du forage. Il pourra s'étendre jusqu'au rayon d'action théorique du forage calculé à 1800m. Le projet engendrerait un rabattement de 0,7m au forage localisé à 670m au Nord et de 1,3m sur celui implanté à 1070m au Nord, sachant que ces 2 forages mobilisent le Sable de Fontainebleau et non le Calcaire de Brie. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Cuttings de forage (déblais liés au creusement des terrains pour atteindre la profondeur estimée de 96m). Ils seront régalez autour du forage étant donné le peu de volume lié à ce creusement. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le forage en exploitation s'étendra sur une surface de 3m ² et sera située sur une parcelle exploitée en agriculture par le pétitionnaire. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un seul camion et une foreuse seulement pendant la phase des travaux. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux décrits engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction seront mises en œuvre. L'entreprise sera tenue de respecter la réglementation en vigueur sur les bruit de voisinage (art. R.1334-30 à R1334-37 du code de la Santé Publique). En phase d'exploitation, le projet générera aucun impact sonore étant donné que la pompe immergée se situera à 80m de profondeur. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Seulement pendant la phase travaux, la foration des terrains par la foreuse engendrera un peu de vibrations mais seulement sur une zone de l'ordre de quelques mètres autour du forage.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Pendant la phase travaux, l'entreprise réalisera des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques de la nappe des calcaires de Brie et le débit optimum. De ce fait, les tests hydrauliques induiront un rejet des eaux prélevées vers une partie des parcelles du pétitionnaires localisées autour du projet, représentant une superficie effective d'au moins 15 ha pouvant être étendue sur une portion d'autres parcelles avec une réserve foncière d'environ 55ha.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en plaine agricole. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Étaler le volume des cuttings de forage en phase travaux autour du chantier de forage.
- Étalement des eaux du forage lors des pompages d'essai pendant les travaux, rejetées via des rampes dispersant le débit total sur l'emprise agricole cultivée appartenant au pétitionnaire.
- Réduire le bruit : respect des normes pour réduire les nuisances sonores. Des horaires de travail seront mis en place pour ne pas déranger les riverains.
- Réduction de l'impact visuel : situation de projet en fplaine agricole à une cinquantaine de mètres d'une voie ferrée.
- Prévention d'une pollution aux hydrocarbures : l'aire de chantier sera située sur une zone bâchée. La foreuse sera rechargée en carburant sur cette zone.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse du projet au regard des contraintes du site permet d'identifier aucun risque susceptible d'induire une nuisance auprès de l'environnement et de la population humaine.

En effet, le niveau de la nappe d'eau sollicitée se situe vers 34m de profondeur, et le rabattement du niveau de la nappe de l'Oligocène autour du forage en exploitation pendant la campagne d'irrigation sera nul au-delà de 1800m (simulation analytique). Deux forages sont localisés à 670m et 1070m au Nord du projet mais ces ouvrages captent la nappe du Sable de Fontainebleau. Ces forages ne sont pas suffisamment proches pour pouvoir subir un rabattement additionnel significatif généré par ce projet. En effet, analytiquement, le rabattement serait de l'ordre de 1,2m s'ils sollicitaient le Calcaire de Brie, or ce n'est pas le cas puisqu'ils mobilisent la nappe sus-jacente du Sable de Fontainebleau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexes obligatoires 1 à 6 illustrant les objets sollicités en 8.1. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Monnerville

le,

18/09/2017

Signature



SCEA COUVRET

Société Civile Exploitation Agricole

Au capital de 730 000 €

R.C. EVRY 2576

TVA FR 00 791 380 801

12 Grande Rue

91930 MONNERVILLE

ANNEXE 2

Figure 1 : localisation du projet sur extrait de carte IGN (15/09/2017)

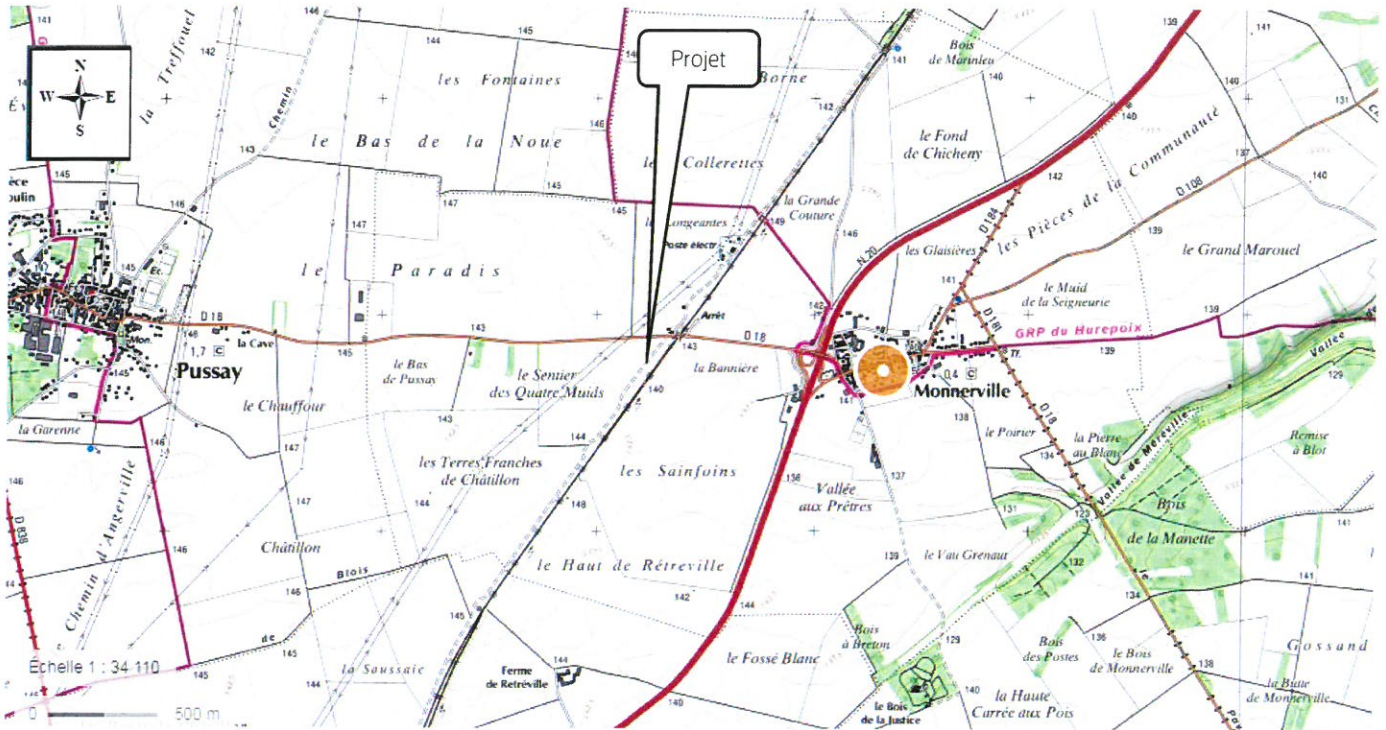
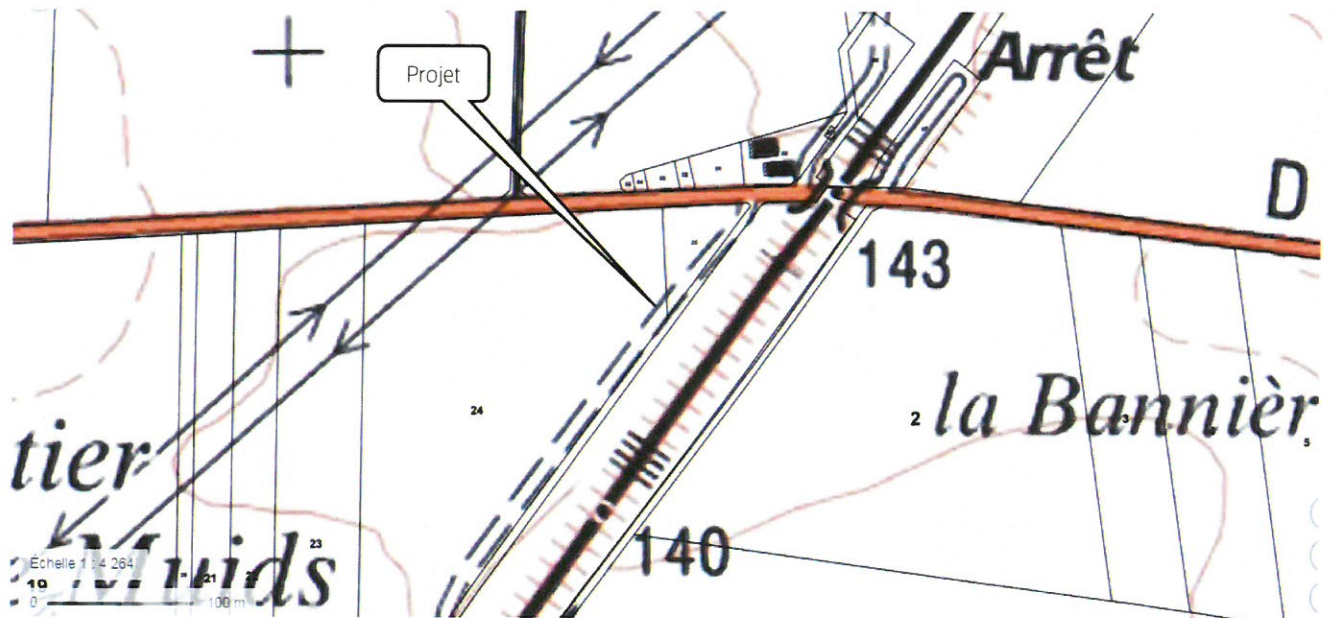


Figure 2 : zoom de la localisation du projet avec les parcelles cadastrales (15/09/2017)



ANNEXE 3

Figure 3 : vue vers le Nord du 08/02/2017



Figure 4 : vue vers le Sud du 08/02/2017



ANNEXE 4

Figure 5 : coupe technique (15/09/2017)

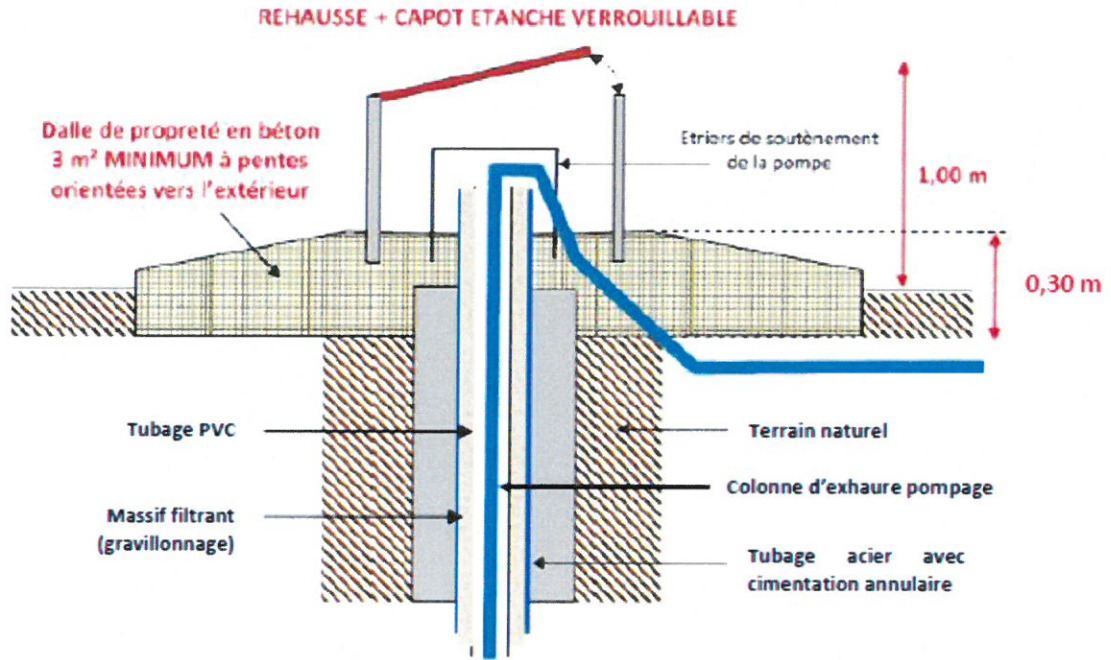
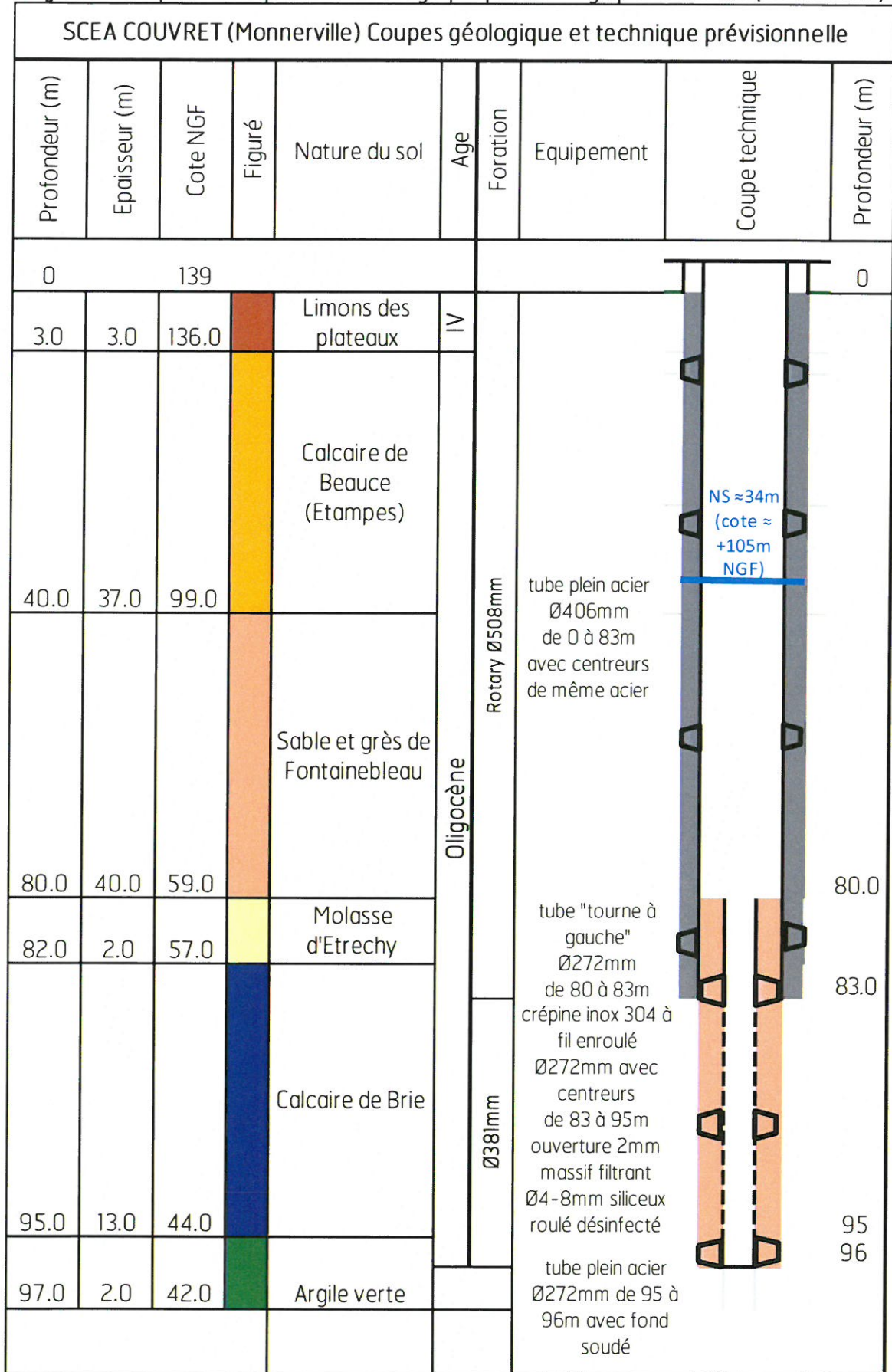


Figure 6 : coupes technique et lithostratigraphique du forage prévisionnelle (15/09/2017)



ANNEXE 5

Figure 7 : plans des abords du projet (15/09/2017)



ANNEXE 6

Figure 8 : localisation des zones Natura 2000 et ZNIEFF les plus proches du projet (15/09/2017)

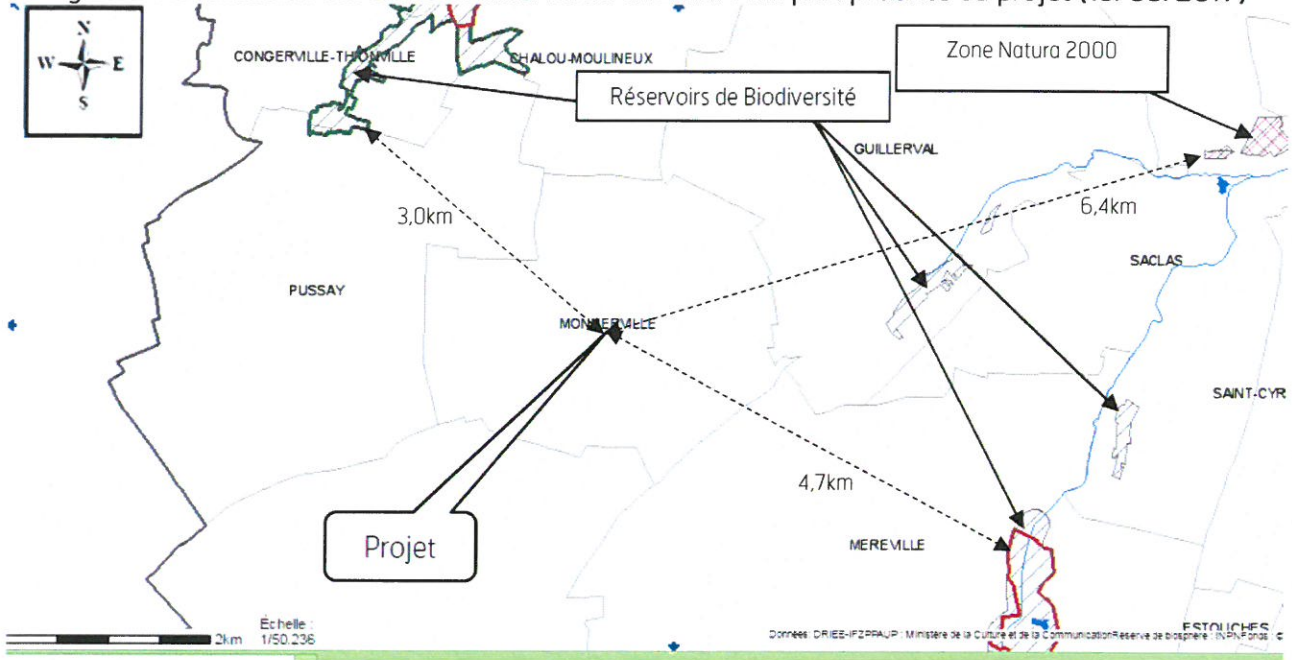
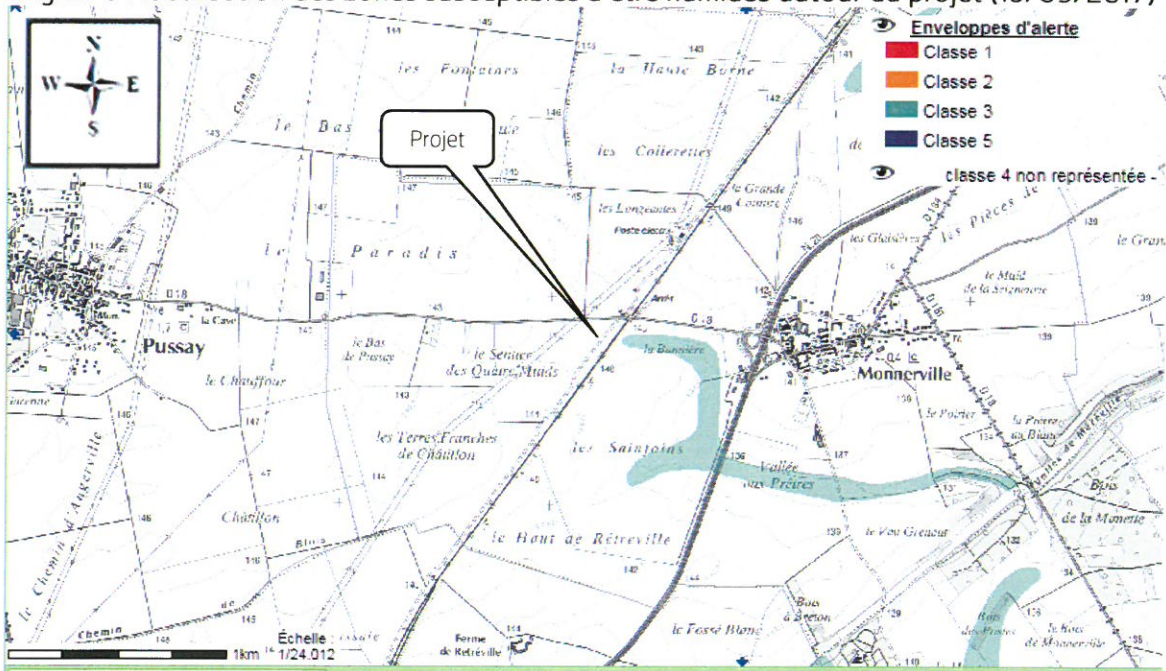
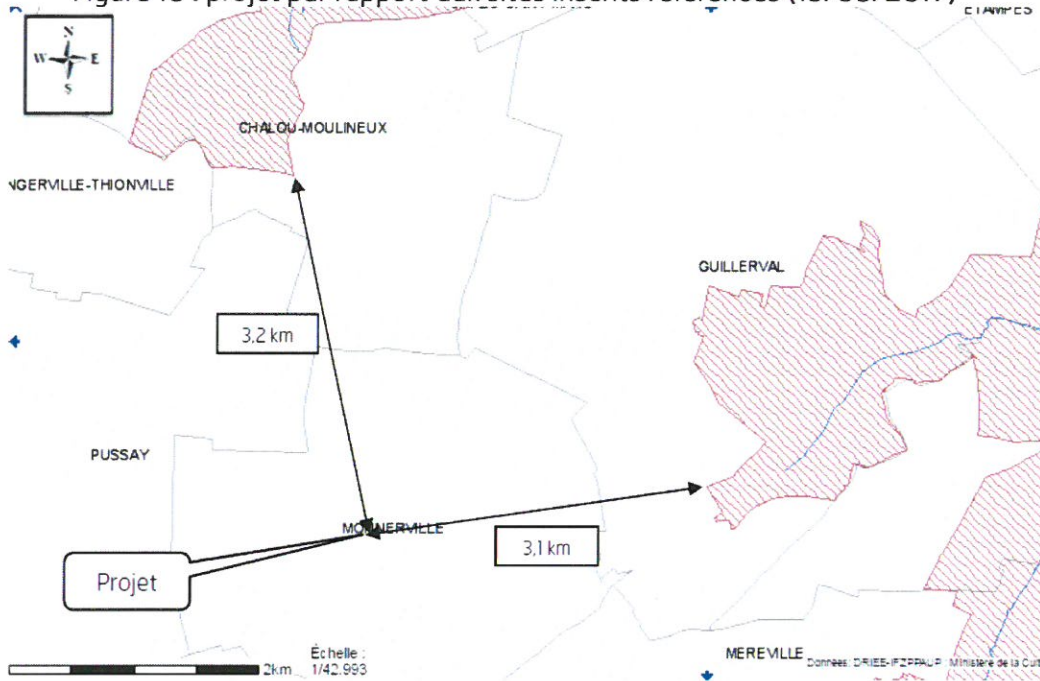


Figure 9 : localisation des zones susceptibles d'être humides autour du projet (15/09/2017)



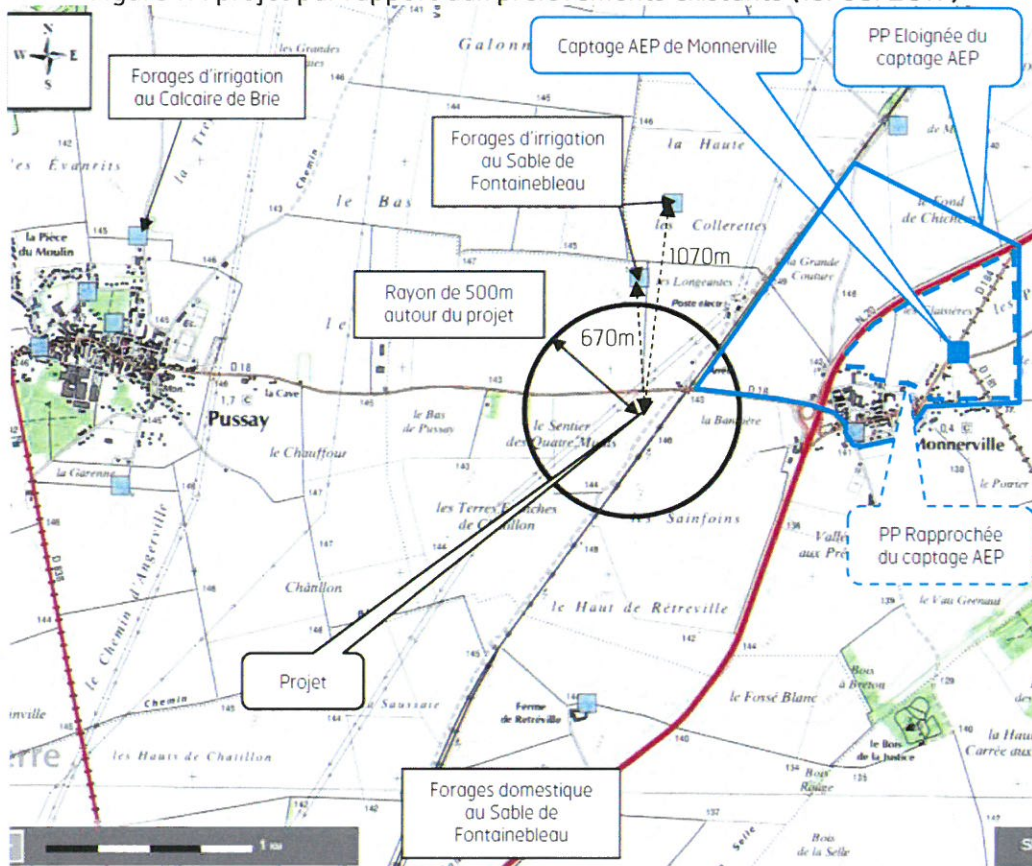
Il y a uniquement présence de zones humides de classe 3 localisées à l'Est de la voie ferrée.

Figure 10 : projet par rapport aux sites inscrits référencés (15/09/2017)



Le projet se situe en dehors PNR du « Gâtinais Français » classé depuis mai 1999 pour son paysage unique et contrasté, et de la biosphère "Fontainebleau et Gâtinais" établie depuis 2008, ce dernier s'étalant de Melun à Nemours et d'Etampes à Moret-sur-Loing.

Figure 11 : projet par rapport aux prélèvements existants (15/09/2017)



Le captage AEP de Monnerville est actuellement en procédure d'abandon puisqu'un hydrogéologue agréé est désigné pour définir son comblement.